



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE de l'AUBE - CABINET DU PREFET - BUREAU DU CABINET
2 rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 TROYES CEDEX

AFFAIRE SUIVIE PAR Madame BERNAUDAT
TEL. 03 25 42 36 92
FAX. 03.25.42.36.58
E-mail : ghislaine.bernaudat@aube.gouv.fr

DECLARATION DE LACHER DE LANTERNES
(à compléter intégralement et précisément et à transmettre au service ci-dessus,
par mail ou courrier postal, 3 semaines avant la date prévue pour la manifestation)

I - Identité de l'organisateur (personne physique ou morale)

NOM et Prénom ou raison sociale :
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Téléphone : Mail : @

II - Identité du déclarant (si différent de l'organisateur)

NOM et Prénom ou raison sociale :
Pour les personnes morales, nom et prénom du représentant légal :
Adresse :
Ville : Code Postal :
Téléphone : Mail : @

III - Renseignements concernant le lâcher de lanternes

Date : Heure ou créneau horaire :
Type de manifestation (mariage, etc...) :
Lieu (adresse précise) :
Ville : Code Postal :
Nombre de lanternes :
Type : lanternes chinoises lanternes thaïlandaises Autres (préciser)
Dimensions des lanternes :

IV - Personne présente lors du lâcher de lanternes (Attention ! cette personne devra être joignable en permanence sur son téléphone portable tout au long du lâcher de lanternes)

NOM : Prénom :
Téléphone portable :

.../...

V - Engagement du déclarant :

Des mesures de sécurité très strictes doivent être respectées lors d'un lâcher de lanternes :

- ne pas lâcher les lanternes en période de sécheresse ou de risque d'incendie (pour cela, se renseigner préalablement auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours)
- vérifier que le vent ne dépasse pas 5 km/h (consulter le service de prévisions météo sur www.meteo-france.com ou l'aérodrome de Troyes-Barbère au 03-25-71-79-00)
- utiliser les lanternes à l'extérieur uniquement, et en dehors de tout confinement, dans un endroit dégagé, loin de toutes matières et vapeurs inflammables
- disposer d'un extincteur ou d'eau en quantité suffisante à proximité de la zone de lancement
- ne pas porter de vêtements ou accessoires susceptibles de s'enflammer rapidement
- deux adultes au moins sont nécessaires au lancement d'une lanterne. Ne pas laisser des enfants lancer des lanternes sans surveillance
- bien observer les consignes de sécurité et réaliser le lâcher de lanternes conformément aux instructions du fabricant
- ne pas lancer de lanternes sous une pluie soutenue
- en prenant en compte le vent dominant, vérifier que la trajectoire des lanternes est dégagée de tout obstacle (branches d'arbres, fils électriques,...) et ne passe pas à proximité d'un aéroport, d'un immeuble de hauteur ou d'une forêt
- s'assurer que la lanterne est totalement ouverte avant le lâcher
- dans tous les cas, si les conditions ne paraissent pas optimales, s'abstenir de lancer les lanternes.

Je soussigné(e) Nom : prénom :
auteur de la présente déclaration, certifies exacts les renseignements qui y sont
contenus, reconnais avoir pris connaissance des mesures de sécurité rappelées
ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à le

Signature du déclarant :

VI - Avis du maire de la commune sur le territoire de laquelle est prévu le lâcher de lanternes

Favorable Défavorable (cocher la case correspondante)
Motif du refus :

Date, signature et cachet de la Mairie :